



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.QUE.032

Déposé le : 17.02.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Les cuisines du CHUV privilégient-elles la production indigène ?

Texte déposé

Dans un contexte où la thématique du climat s'inscrit à l'agenda, les mesures pour éviter les transports inutiles et un fort soutien à l'agriculture indigène prennent tout leur sens.

Le CHUV ayant une centrale d'achat pour ses cuisines, il me semble important de poser la question suivante :

Dans les achats alimentaires destinés aux cuisines du CHUV, existe-t-il des règles d'approvisionnement local et si oui qu'elles sont-elles ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Marion Wahlen

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch